



Pas de bavure ! Pas de dommage collatéral ! Ainsi se trouvent martelées à l'impératif, quelques-unes des consignes données aux militaires avant le départ en opération armée. Il se trouve en effet que ni l'une, ni l'autre de ces deux expressions ne figure dans le lexique opérationnel des armées.

La bavure renvoyant à un usage disproportionné de la force, et le dommage collatéral à l'idée d'un acte involontaire occasionnant des dégâts additionnels, et dans tous les cas inopportuns, il s'agit de maintenir le soldat dans une attitude de pleine maîtrise permanente de ses réflexes.

Avec l'opportunité, la gradualité, l'intensité, et la précision comme autant de prérequis à réunir et observer avant, pendant et après toute action, le soldat de la République est formé et conditionné au respect de la vie humaine qui, de la même manière que les biens à autrui, ne sauraient sous aucun prétexte, passer par pertes et profits. Tout acte contraire à ce fil rouge engage les responsabilités statutaire et pénale du militaire fautif. Le Règlement de Discipline Générale en vigueur dans les Forces de Défense, le Code de Justice Militaire, et le Code Pénal

sont explicites en la matière, sans préjudice bien entendu, de la présomption d'innocence reconnue à tout citoyen objet d'une instruction judiciaire.

Il apparaît ainsi clairement, que le devoir impérieux de défendre le territoire, les citoyens ou les biens, ne suffit à justifier quelque prise de liberté vis-à-vis des droits reconnus par l'Etat à la personne humaine. L'intransigeance de la hiérarchie militaire en rapport avec les cas d'indiscipline tels que récemment survenus dans la Région administrative du Nord-Ouest, ne s'inscrit pas seulement dans l'optique d'une répression corrective, mais aussi et surtout, ladite intransigeance vise à prévenir l'éventualité de la perpétration d'actes dont gravité et retentissement subséquents, sont susceptibles de détériorer le climat d'entente et de cordialité, que notre Armée espère trouver auprès des populations, pour remplir efficacement et sereinement ses missions.

Et l'on ne parle même pas des contrecoups sur le prestige de notre pays au plan international.

En attendant que soit résolue l'énigme et les conséquences de cette tragédie infiniment regrettable tirées, la mission doit se poursuivre, avec abnégation, détermination et professionnalisme, sous le prisme de l'honneur, de la fidélité à nos Institutions républicaines, ainsi que de la loyauté aux Femmes et Hommes qui les incarnent.

Cyrille Serge Atonfack Guemo, Chef de la division de la communication du ministère de la Défense

---